



**Procès-Verbal
De la Commission Départementale des Terrains et des Installations Sportives
du mercredi 21 janvier 2026**

Président : M. ORTUNO.

Présents : MM. REHOUDJA, HORMI

Secrétaire de Séance : Mme. SAUVAGE

Rappel :

- Il est impératif, pour disputer une rencontre de football, de mettre à disposition des joueurs et des arbitres des installations conformes au Règlement et en état (sanitaires et douches).

- Les clubs souhaitant faire jouer des matches en nocturne sont invités à vérifier le classement de leur(s) installation(s) au niveau de l'éclairage.

Ville d'Aulnay-sous-Bois : Stade Vélodrome – NNI 930050102

MM. HORMI et REHOUDJA, membre de la Commission Départementale des terrains et des Installations se sont déplacés le 30 septembre 2025 pour un classement T5 SYN.

Ville de Tremblay-en-France : Parc des Sports G. Prudhomme – NNI 930730102

MM. ORTUNO et REHOUDJA, membre de la Commission Départementale des terrains et des Installations se sont déplacés le 03 décembre 2025 pour un classement T5 SYN.

Ville des Lilas : Parc des Sports 2 – NNI 930450102

MM. ORTUNO et REHOUDJA, membre de la Commission Départementale des terrains et des Installations se sont déplacés le 19 janvier 2026 pour le classement de l'éclairage niveau E6.

Ville de Pantin : Stade Marcel Cerdan 2 – NNI 930550302

MM. HORMI et REHOUDJA, membre de la Commission Départementale des terrains et des Installations se déplaceront le 03 février 2026 à 17h30 pour le classement de l'éclairage.

Les clubs sont invités à ce rendez-vous.

La Commission Départementale des Terrains et des Installations Sportives accueille réception du procès-verbal de la Commission Régionale des Terrains et des installations Sportives de la Ligue de Paris Ile-de-France de football.

Prochaine Réunion : le mercredi 11 février à 14h30

Le Président
M. ORTUNO Jean-Claude

Secrétaire de séance
MME. SAUVAGE Marina